



## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Décembre 2021

### DÉLIBÉRATION N° 2021/44

#### Objet : TARIFS PRESTATIONS MUNICIPALES 2022

**Rapporteur : Monsieur Silvio BIELLO**, Maire

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'exposé du Maire, précisant notamment qu'au regard des difficultés rencontrées par de nombreuses personnes en raison du contexte sanitaire et de la conjoncture actuelle, il est proposé de reconduire pour 2022 les tarifs pour prestations appliquées en l'état dans le cadre de l'exercice 2021, soit comme suit à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 :

➤ Pour les prestations péri. et extra-scolaires

Domaines	Tarifs 2021 en euros (€)			Tarifs 2022 en euros (€)		
	A	B	C	A	B	C
<b>Quotient familial (1)</b>						
<b><u>Périscolaire :</u></b>						
Tarifs Montsoul (2)						
Matin	1.30	1.50	1.60	1.30	1.50	1.60
Soir	1.87	2.11	2.33	1.87	2.11	2.33
Tarifs hors Montsoul						
Matin	1.75	1.94	2.17	1.75	1.94	2.17
Soir	2.85	3.21	3.54	2.85	3.21	3.54
<b><u>Centre de loisirs :</u></b>						
<b><u>Demi-journée</u></b> 7h/13h30 (mercredi matin avec repas)						
Tarifs Montsoul (2)	7.92	8.59	9.34	7.92	8.59	9.34
Tarifs Maffliers	14.59	15.92	17.43	14.59	15.92	17.43
Tarifs hors Montsoul	25.52	28.04	30.87	25.52	28.04	30.87
<b><u>Centre de loisirs :</u></b>						
<b><u>Journée</u></b> 7h/19h (Mercredi et vacances)						
Tarifs Montsoul (2)	11.08	12.34	13.65	11.08	12.34	13.65
Tarifs Maffliers	21.71	24.13	26.87	21.71	24.13	26.87
Tarifs hors Montsoul	41.60	46.17	51.32	41.60	46.17	51.32

<b>Restauration scolaire :</b>		
Tarifs Montsout (2)	4.06	4.06
Tarifs hors Montsout	5.89	5.89
Tarifs enseignants	5.60	5.60
<b>Tarifs PAI (3) :</b>		
Montsout (2)	1.63	1.63
Hors Montsout	3.48	3.46
<b>Étude surveillée</b>	18.78 par mois	18.78 par mois
<b>Participation de Maffliers</b> aux charges de fonctionnement du centre de loisirs de Montsout (4)	21.61	21.61

(1) Rappel du calcul du QF :

Revenus annuels imposables /12 + allocations familiales

Nombre de parts fiscales

(2) Le tarif « Montsout » s'applique aux personnes payant des impôts dans la commune et aux enseignants du 1er degré pour leurs enfants scolarisés à Montsout. Aucune dérogation n'est possible en dehors de ces 2 cas.

(3) Ce tarif est appliqué pour les enfants relevant d'un PAI (plan d'accueil individualisé) nécessitant un régime alimentaire adapté. La famille fournissant le repas aux enfants, il est proposé de la faire participer aux frais d'accueil périscolaire en déduisant le tarif du repas.

(4) En application de la convention délibérée en conseil municipal du 30 juin 2017.

La majoration de 25 % sur les tarifs « imprévus » approuvés lors du conseil du 20 juin 2019 s'applique chaque année sur les tarifs annuels votés.

## ➤ Pour les prestations de locations de salles et autres lieux

Domaines	Tarifs 2021 en euros (€)	Tarifs 2022 en euros (€)
<b><u>Location château des tilleuls</u></b>		
Caution	906	906
Location	553	553
<b><u>Parking communal non gardé</u></b>		
Journalier	2,44	2,44
Mensuel	35,83	35,83

➤ Pour les prestations funéraires

- ✓ Suppression de la Taxe « dispersion des cendres »
- ✓ Ajout de la vacation de Police non intégrée à date

Domaines	Tarifs 2021 en euros (€)	Tarifs 2022 en euros (€)
<u>Cimetière</u>		
Concession pour 15 ans	359	359
Concession pour 30 ans	719	719
<u>Caveau provisoire</u>		
Les 20 premiers jours	2,74	2,74 par jour
A compter du 21ème jour	0,38	3,50 par jour
<u>Columbarium</u>		
Case pour 15 ans	959	959
Case pour 30 ans	1378	1378
<u>Vacation de Police</u>	-	20

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Approuve** l'orientation tarifaire des différentes prestations de la ville pour l'exercice 2022 ;

**Acte** sa mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 ;

**Autorise** Le Maire à prendre tout acte à la présente délibération.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le : 21/12/2021

Publié le : 21/12/2021

Exécutoire le : 21/12/2021

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

**Franck BEGARD**

Directeur Général des Services



**Le Maire,**

**LE MAIRE,  
SILVIO BIELLO**




**Silvio BIELLO**